



FÉDÉRATION DES  
**AVEUGLES**

Alsace Lorraine  
Grand Est

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE - POSSIBILITÉ D'INTERVIEW

Juin 2021

# VOTE BLOQUÉ SUR LA DÉCONJUGALISATION DE L'ALLOCATION ADULTE HANDICAPÉ (AAH) : UN DÉNI DE JUSTICE ET DE DÉMOCRATIE QUE DÉNONCE LA FÉDÉRATION DES AVEUGLES ALSACE LORRAINE GRAND EST

Le gouvernement a eu recours ce jeudi au vote bloqué à l'Assemblée Nationale, ce afin d'empêcher la déconjugalisation de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette mesure, vivement critiquée, constitue un déni de justice et de démocratie, d'autant plus que les associations de personnes handicapées, dont la Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est, la réclament depuis de nombreuses années.

L'[Allocation Adulte Handicapé](#) (AAH) est calculée sur la base des revenus du foyer. Ce calcul pose problème, car une personne en situation de handicap peut perdre son allocation en s'installant avec son ou sa conjointe.

*« Ce calcul induit une situation de précarité mais aussi de constante dépendance dans le couple, qui peut mener à des tensions voire des violences. Il nuit à l'autonomie des personnes en situation de handicap, à notre désir de vivre comme tout le monde, et reflète une vision misérabiliste de la personne handicapée. »*

Gabriel REEB, Président de la Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est

Or, une proposition de loi transpartisane circule, prévoyant l'individualisation du calcul, et donc l'arrêt de la prise en compte des ressources du conjoint. Tant attendue par les personnes en situation de handicap, cette proposition [avait été adoptée](#) il y a un an par l'Assemblée Nationale. Le Sénat y a également répondu de manière favorable en mars 2021, à la suite d'une pétition ayant récolté [plus de 100 000 signatures](#).

Pourtant, lors du retour à l'Assemblée Nationale ce jeudi 17 juin, le gouvernement a tout simplement court-circuité cet élan démocratique par l'usage de l'article 44, alinéa 3, provoquant le départ de l'hémicycle de nombreux députés, mais surtout la colère des personnes en situation de handicap. Si cela ne suffisait pas, la pétition ayant permise l'examen du texte au Sénat [a été classée](#) « en catimini » le 9 juin, ce qui là encore constitue une tentative d'écrasement de la parole populaire, vivement dénoncée.

*« Ces mesures sont tout simplement une honte. Elles vont à l'encontre du principe démocratique et perpétuent une situation d'injustice sociale dénoncée depuis des années et qu'il est urgent de régler. Les personnes en situation de handicap ne sont pas des citoyens de seconde zone, et ont droit à une vie digne, comme tout le monde. On ne peut pas construire une société inclusive en niant les droits des personnes en situation de handicap. Cette politique perpétue une inégalité entre les citoyens, et par-delà renforce les préjugés validistes sur les personnes en situation de handicap. »*

Gabriel REEB, Président de la Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est

A propos de la Fédération des Aveugles : Fondée à Strasbourg en 1909, la Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est, reconnue de mission d'utilité publique, agit pour l'inclusion des personnes aveugles et malvoyantes au niveau social, politique, culturel et économique. Elle est membre de la Fédération des Aveugles de France. Plus d'informations sur : [www.aveugles-grand-est.fr](http://www.aveugles-grand-est.fr)

### Contacts presse

Aline GROSS - Chargée de communication - 06 03 54 87 23 - [aline.gross@aveugles-grand-est.fr](mailto:aline.gross@aveugles-grand-est.fr)

Hakim KORAICH - Directeur - 06 61 36 64 62 - [hakim.koraich@aveugles-grand-est.fr](mailto:hakim.koraich@aveugles-grand-est.fr)